

Fiche Adhérent 2024-2025

**ATELIER : POLYPASSIONS**

Animatrice :  
**Christine DUPRAT**

Co-animatrice :  
**Noëlle LABADIE-DRUEL**

Sexe :  Féminin /  Masculin

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal ..... Ville.....

Date de Naissance : .....

Téléphone : Domicile ..... Portable : .....

Travail ..... Courriel : .....

<b>TARIFS</b>	Adhésion CCLER *Faire un chèque à l'ordre du CCLER	<b>35 €/an</b>	<input type="checkbox"/> réglée le ..... Chèque n° .....
	Cotisation Atelier * Merci de faire à l'inscription, 3 chèques de 20€ à l'ordre du CCLER Argile Polymère	<b>60 €/an</b>	<input type="checkbox"/> réglée le ..... Chèque n° .....

**Le règlement intérieur et les statuts de l'Association sont consultables sur le site du CCLER**

## Droit à l'image

Je soussigné(e) .....

Demeurant.....

Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.

Les photos pourront être publiées sur le site internet et Facebook.

Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.

Fait à .....

Le .....

« Lu et approuvé »

Signature



## REGLEMENT INTERIEUR

### Atelier POLYPASSIONS Année 2024-2025

Animatrice, Christine DUPRAT ☎ : 06.74.04.17.47

Co-animatrice : Noëlle LABADIE-DRUEL

Jour : **Tous les vendredis**      Lieu : Salle Bleuet      Horaires : **de 14h00 à 17h30**

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

<b>TARIFS</b>	Adhésion au CCLER (Assurance, secrétariat)	<b>35 €/an</b>
	Cotisation à l'Atelier POLYPASSIONS <i>*Merci de faire à l'inscription 3 chèques de 20€</i>	<b>60 €/an</b>

L'adhésion et les cotisations restent acquises au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les cours.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

**La Présidente, Christine DUPRAT**

✂

(à découper et à remettre au secrétariat).

Je soussigné(e) .....

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du **CCLER** (*Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de Récréation*), concernant l'Atelier POLYPASSIONS pour l'année **2024-2025**.

Date : .....

Signature :